

ETUDES PREPARANT AU DIPLOME DE ORTHOPHONISTE

Formations Métiers Santé

Posté par: formations-concours

Publiée le : 16/10/2008 19:31:22

P

PROFESSION

L'orthophoniste prévient et prend en charge, sur prescription médicale, les troubles de la communication écrite et orale. Il est amené, à ce titre à occuper des malentendants auxquels il apprend à lire et à parler sur les lèvres, d'enfants souffrant de retards d'expression ou de troubles comme le bégaiement, ayant des difficultés d'apprentissage de la lecture, de l'orthographe, de l'écriture ou du langage mathématique. Il soigne également des adultes ayant des troubles de la voix (chanteurs, professeurs.) ou privés de leurs facultés d'expression ou de compréhension (surdit , accidents c r braux).

Il dresse un bilan, qui aide   l' tablissement du diagnostic m dical et il trace le plan d'une r ducation  ventuelle

Au 1er janvier 2005, 16 288 orthophonistes exercent en France.

C'est une profession en constante  volution : l'orthophoniste doit se tenir au courant des progr s techniques effectu s en ce domaine.

L'orthophoniste est titulaire d'un **Certificat de capacit ** d livr  par le minist re de l'enseignement sup rieur qui sanctionne une formation de trois ann es d' tudes post-secondaires,  tal e dans les faits sur quatre ans, compte tenu des conditions de pr sentation du m moire de fin d' tudes. Le Certificat se pr pare dans des centres de formation d pendant des Unit s de formation et de recherche de m decine (UFR). **ACCES** : la formation est ouverte : aux titulaires du **baccalaur at** ou d'un titre admis en  quivalence, ou d'une attestation de succ s   un examen sp cial d'entr e   Universit , ou d'un dipl me d'acc s aux  tudes universitaires ; aux candidats ayant satisfait   un **examen pr alable** consistant en une  valuation qualitative et quantitative des aptitudes sensorielles, motrices et psychiques (examen m dical), ainsi qu'une  valuation des structures de la communication  crite et orale.

Attention : la s lection est s v re ! *LA FORMATION* : elle comprend au minimum 2840 heures dont 1640 heures d'enseignement th orique et 1200 heures d'enseignement clinique.

L'enseignement th orique comprend diff rents modules ( tude des troubles trait s, principes et techniques de r ducation, science du langage, psychiatrie, organisation du syst me scolaire). Ces modules donnent lieu   validation, soit de mani re continue, soit par des examens terminaux, soit par ces deux modes combin s. La **formation pratique** se d roule sous forme de stages cliniques, dans les centres d'hospitalisation, dispensaires, centres de r ducation scolaires et sp cialis s. les  tudiants

doivent présenter un **mémoire individuel ou collectif** , au plus tard à la fin de l'année universitaire suivant la dernière année d'étude du candidat. Des **dispenses** partielles de scolarité, de stages et d'épreuves peuvent être accordées au titre de la validation des études et des expériences professionnelles, en particulier aux détenteurs de différents diplômes d'enseignement aux enfants déficients auditifs ou dyslexiques.

POURSUIVRE UNE FORMATION APRES LE CERTIFICAT

Le certificat

d'aptitude d'orthophoniste permet l'accès direct en **licence de sciences de l'éducation, de sciences sanitaires et sociales** ou de **sciences du langage** . D'autre part, il existe des **Diplômes Universitaires** qui permettent aux titulaires du Certificat de capacité de compléter leur formation initiale.